

Schéma pluriannuel d'accessibilité SGPM 2021 – 2023

Table des matières

1.	Introduction.....	2
2.	Politique d'accessibilité	2
3.	Recensement des sites et applications existants	2
4.	Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	3
5.	Ressources humaines et financières	3
6.	Test des utilisateurs.....	4
7.	Assistance et traitement des retours utilisateurs	4
8.	Les mesures correctives	4
9.	Action de formation et sensibilisation	4
10.	Recours aux compétences externes.....	4
11.	Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché	5
12.	Processus de contrôle et de validation	5
13.	Plan d'actions annuel	5

1. Introduction

En application de l'article 47 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et, du Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne, le présent document a pour objet de présenter le Schéma Pluriannuel de Mise en Accessibilité de Société Générale Personne Morale (SGPM).

Ce schéma pluriannuel porte sur les années 2021 à 2023. Il pourra être revu et enrichi chaque année au moment de l'établissement du bilan du plan d'action annuel.

2. Politique d'accessibilité

SGPM est signataire du « [Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique](#) », qui prévoit notamment l'optimisation de l'accès aux outils numériques de l'entreprise aux personnes en situation de handicap, l'intégration de l'accessibilité numérique dans la conception des schémas directeurs des systèmes d'informations et le développement des solutions numériques.

L'accessibilité numérique est l'un des 4 axes de la politique de SGPM en matière d'intégration des personnes en situation de handicap, qui comprend également le recrutement & l'intégration, la formation et les achats responsables.

Ce schéma pluriannuel décrit l'approche et les mesures prises au niveau de SGPM pour la mise en accessibilité progressive de ses sites internet, intranet et extranet, les applications mobiles et les progiciels destinés aux clients et aux collaborateurs.

Société Générale étant organisé en Business Units et Service Units, chacune de ces entités porte ses propres actions de mise en accessibilité.

3. Recensement des sites et applications existants

Au niveau de chaque BU/SU du Groupe, un recensement de l'ensemble des sites et applications internes et externes a été réalisé ou est en cours de réalisation. Afin d'aider les BU/SU, une liste de critères a été établie pour identifier les sites et applications prioritaires pour une mise en conformité.

D'ici la fin de l'année 2023, une grande partie des sites ou applications SGPM identifiés comme prioritaires auront fait l'objet d'un audit.

Chaque BU/SU publie ses déclarations d'accessibilité sur ses différents sites et applications concernés. Ces déclarations d'accessibilité sont disponibles sur le bas de page.

En annexe du plan d'action annuel, figure la liste – non exhaustive - des principaux sites SG externes et le lien vers les déclarations d'accessibilité. Cette liste sera mise à jour tous les ans. Les sites et applications destinés uniquement aux employés n'y apparaissent pas pour des raisons de confidentialité.

4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

Le sujet de l'accessibilité numérique est intégré au programme Numérique Responsable lancé fin 2019 par la filière Système d'Information du Groupe et, un groupe de travail dédié regroupant des représentants de l'ensemble des Directions informatiques a été lancé début 2020. L'objectif de ce groupe de travail est de fournir aux différentes Directions informatiques du Groupe, les outils permettant de créer des sites ou applications nativement accessibles ou d'améliorer l'accessibilité de ceux existants.

En plus du travail réalisé au niveau des Directions informatiques, l'ensemble des Business Units et Services Units doivent établir leur propre feuille de route sur le sujet.

Ainsi, la volonté de SGPM est que l'accessibilité soit prise en compte tout au long du cycle de développement ou de mise à jour des sites et applications.

D'ici fin 2023, notre ambition est que pour toute création de site ou application, les critères d'accessibilité numérique soient pris en compte à chaque phase du projet (de la conception au développement en passant par les tests utilisateurs).

5. Ressources humaines et financières

Moyens humains employés pour l'accessibilité numérique

Le référent accessibilité numérique de SGPM est le responsable RSE du Département Transformation, Processus & Systèmes d'Information de la Direction des Ressources. Son rôle est de coordonner la production, le suivi et la mise à jour du schéma pluriannuel de mise en accessibilité et du plan d'action annuel de SGPM.

Au niveau des BU/SU, une organisation a été mise en place avec la désignation d'un référent ou point de contact e-accessibilité. Celui-ci est chargé de l'élaboration du plan d'actions annuel de l'entité et du suivi opérationnel des actions de l'entité.

Budget

Les BU/SU établissent leur budget annuel dédié à financer leur plan d'action.

6. Test des utilisateurs

Au niveau des BU/SU des études de faisabilité sont en cours de réalisation pour mettre en place des groupes de testeurs de contenus constitués, dans la mesure du possible, de personnes en situation de handicap. Cela peut être déjà le cas mais nous cherchons à élargir la pratique.

7. Assistance et traitement des retours utilisateurs

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, un moyen de contact dédié sera précisé dans chaque déclaration d'accessibilité présente sur les sites ou applications afin de permettre aux utilisateurs en situation de handicap de signaler leurs difficultés.

8. Les mesures correctives

A l'issue de chaque évaluation/audit de site ou application, un plan d'action (mesures correctrices, échéances, attribution des responsabilités par fonction ou département...) doit être établi pour corriger au plus vite les non-conformités bloquantes.

9. Action de formation et sensibilisation

Formation

Un plan de formation et de sensibilisation dédié à l'accessibilité numérique est en cours de définition. A ce stade, les populations cibles et leurs besoins spécifiques en termes de formation et sensibilisation sur la thématique de l'accessibilité numérique sont en cours de recensement par les BU/SU.

Sensibilisation

Des ateliers de sensibilisation à l'attention des membres des différentes directions (y compris la Direction générale) et d'autres destinés à un public plus large ont été développés en 2020 et sont régulièrement organisés afin d'expliquer ce qu'est l'accessibilité numérique et ce qu'elle implique pour notre entreprise et son écosystème.

En sus, une Masterclass a été conçue par le Groupe sur le sujet de l'e-accessibilité afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs mais aussi le public externe :

https://youtu.be/oRA_CrGxGgw

10. Recours aux compétences externes

A partir du 2eme trimestre 2021, SGPM disposera d'un référencement de prestataires externes experts en accessibilité numérique, issues de l'Economie Sociale et Solidaire

(STPA et ESUS) capables d'accompagner les BU/SU pour les audits, la mise en conformité et la formation. A la suite de ce référencement, les BU/SU pourront lancer les audits sur les sites et applications identifiés comme prioritaires pour cette première année.

Pour les prochaines années, de nouveaux audits seront réalisés en fonction des priorités de chaque BU/SU.

11. Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

Le Groupe travaille pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité numérique dans ses relations avec ses fournisseurs. Dans le cadre de sa politique d'Achats responsables, Société Générale a identifié les catégories d'achats concernés par l'accessibilité numérique. Des critères liés à l'accessibilité numérique ont été définis et sont progressivement déployés dans le cadre des appels d'offres concernés.

12. Processus de contrôle et de validation

Chaque BU/SU est responsable de la réalisation des audits pour les sites et applications prioritaires sur son périmètre ainsi que de la publication des déclarations d'accessibilité de ces mêmes sites. Les audits sont réalisés en interne ou avec l'accompagnement de prestataires spécialisés externes.

13. Plan d'actions annuel

Le plan d'actions SGPM est la synthèse des plans d'actions définis au niveau de chaque BU/SU. Un bilan sera réalisé en fin d'année.